

STRATÉGIE DE MOBILISATION bonifiée en lien avec le passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du plan directeur de l'eau (30 avril 2025)

Comité de concertation et de valorisation du bassin de la rivière Richelieu (COVABAR)

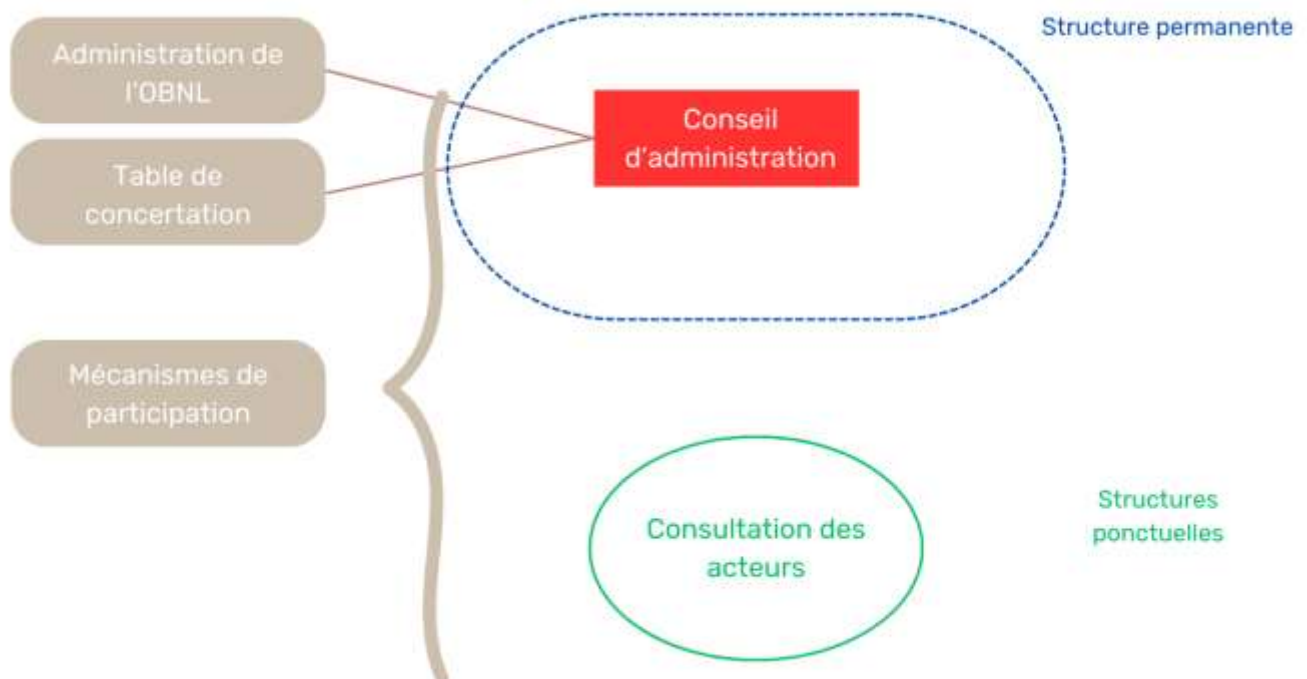
Volet 1 : Autodiagnostic

- Étape 1. Structure de l'OBV et parties prenantes

Éléments 1^{er} décembre 2023

Organigramme

*Réaliser avec les représentants un organigramme de l'ensemble de la structure de l'OBV (dont la table (s) de concertation) et **expliquer** en quelques lignes son fonctionnement, ses composantes ainsi que la place, les rôles et les responsabilités de chacune des parties prenantes*



La structure de l'OBV est actuellement composée d'une seule et même instance qui remplit à la fois les fonctions de conseil d'administration et de table de concertation, cette dernière assure donc à la fois les tâches liées à l'administration de l'OBNL et celles liées aux échanges et décisions inhérents aux enjeux de l'eau.

Les enjeux de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant et le suivi du Plan directeur de l'eau sont également discutés à travers une consultation des acteurs qui prend la forme de comités de travail plus ou moins élargis ou de sondages et échanges par courriels. Ces comités de travail ne sont ni fixes ni permanents.

ELEMENTS BONIFICATION 30 AVRIL 2025

Organigramme

Bonifier au besoin l'organigramme avec des mécanismes de participation (ex. : comités) pour le passage à l'action et **expliquer** leurs rôles en lien avec la TC et le PDE.

L'organigramme officiel de la structure est le même mais les processus de concertation, consultation et mobilisation des acteurs de l'eau se sont considérablement renforcés et la constitution de la nouvelle table de concertation est en voie de concrétisation.

Une chargée de projet dédiée à la mobilisation des acteurs a été recrutée à l'automne 2024.

Les listes de contacts des acteurs de l'eau sur l'ensemble du territoire ont été mises à jour, complétées et structurées. La connaissance des acteurs a été améliorée et élargie. De nouveaux contacts ont été initiés et d'autres ont été approfondis ou confirmés. Les contacts ont été classés par secteurs d'activités et le suivi des rencontres a été structuré.

Une pré-identification des secteurs d'activités, zones géographiques et sous-usages souhaités à la future table de concertation a été établie en interne et discutée avec le conseil d'administration, table de concertation officielle.

Puis, 6 rencontres de consultation des acteurs ont été organisées à l'hiver 2024 par secteurs d'activités et par zones géographiques : 4 rencontres pour les acteurs du secteur municipal de 4 zones géographiques, 1 rencontre pour les acteurs du secteur économique et 1 rencontre pour les acteurs du secteur communautaire.

Les communautés autochtones ont également été sollicitées pour une rencontre commune, qui n'a pas été jugée nécessaire par celles-ci à ce stade.

Lors de ces rencontres, ont été discutés les éléments de mobilisation pour le passage à l'action et le plan d'action. Ces rencontres de consultation avaient pour objectif de connaître les besoins et attentes et recueillir les idées des acteurs envers : la composition et le fonctionnement de la nouvelle table de concertation, la démarche pour l'initialisation et la bonification du plan d'action et l'approche de mobilisation de l'OBV pour favoriser le passage à l'action et l'atteinte des objectifs du Plan Directeur de l'Eau.

En amont de ces rencontres, un questionnaire était également transmis aux acteurs invités les interrogeant sur leurs freins et leviers pour passer à l'action et sur leurs besoins et attentes envers le processus de concertation et de mobilisation par l'OBV.

Les 6 rencontres ont permis de rencontrer près de 50 acteurs.

Les formulaires envoyés aux participants après les rencontres comportaient également des questions supplémentaires approfondissant les éléments abordés.

Les 50 acteurs rencontrés ont ensuite été sollicités de manière individuelle par l'envoi d'un gabarit pour recueillir les actions qu'ils réalisent pour contribuer à atteindre les objectifs du PDE et par une proposition de rencontre individuelle pour en discuter.

Près de 30 acteurs ont été rencontrés de manière individuelle.

Au cours de ces rencontres, le plan d'action a été précisé et complété, l'intérêt pour la table de concertation et le rôle que l'acteur pourrait y jouer ont été abordés et ses freins et leviers pour le passage à l'action ont de nouveau été questionnés.

Les éléments concernant la stratégie de mobilisation ressortis des rencontres sectorielles et individuelles, notamment la composition et le fonctionnement de la table de concertation, ont été présentés, discutés et validés par la table de concertation officielle actuelle (conseil d'administration).

La composition retenue, les modalités de fonctionnement et la procédure d'élection des futurs représentants et les prochaines étapes ont finalement été présentés à l'ensemble des acteurs lors d'une rencontre de concertation générale.

Les plans d'action de près de 25 acteurs, dont le COVABAR, ont été synthétisés et compilés dans un plan d'action commun qui a été présenté et dont les actions ont été discutées lors de la rencontre de concertation générale sous forme d'ateliers en petits-groupes.

Le questionnaire de fin de rencontre a été transmis aux 60 participants.

Le plan d'action complet et bonifié sera transmis aux acteurs prochainement.

Portrait des représentants de la TC et autres acteurs de l'eau pour analyser l'engagement

Aborder dans le document EXCEL 1. **Portraits : MEO-Représentants** deux nouveaux **sujets** :

Sujet 7 : *Freins et leviers des acteurs en lien avec le passage à l'action relié au PDE.*

Un portrait des freins et leviers permet de constater et de bonifier l'engagement des acteurs. Des idées de facteurs et des freins issus de l'ancien formulaire de suivi des réalisations (F2) sont exposées en commentaire dans la case appropriée du document EXCEL. Si des OBV souhaitent

aborder ce sujet 7 via des comités sectoriels réunissant différents acteurs, au moins un représentant doit y participer et faire une rétroaction à la TC. L'onglet dans le document EXCEL 1. Portraits (MEO-Acteurs) permet de cumuler les informations par secteur.

Sujet 8 : *Approche par la permanence de l'OBV pour aider les représentants de la TC à jouer davantage leur rôle de mobilisation des acteurs du territoire afin que ces derniers contribuent à l'atteinte des objectifs du PDE (p. 13 - Cadre de référence 2022).*

Nous avons rencontré la majorité des acteurs du territoire impliqués dans l'eau à la fois en comités sectoriels et géographiques et aussi de manière individuelle.

Les futurs représentants à la nouvelle table de concertation font donc en majorité partie des acteurs rencontrés.

Les deux nouveaux sujets ont été discutés au cours des rencontres sectorielles et individuelles et également questionnés dans deux formulaires adressés au cours du processus.

Les portraits présentés dans cette bonification sont donc ceux des acteurs parmi lesquels se trouvent les futurs représentants à la table de concertation (Onglet MEO Représentants).

Les rencontres sectorielles nous ont permis de faire ressortir les éléments de réponse de l'onglet MEO-Acteurs.

▪ Étape 2. Concertation et passage à l'action

Éléments 1^{er} décembre 2023

*Recenser et décrire les moyens techniques utilisés pour préparer \ structurer les rencontres de la table (s) ainsi que les **éléments fondamentaux de concertation** utilisés en lien avec les rencontres de la table (s) de concertation*

Moyens techniques pour la préparation et la structuration des rencontres de la table (s) de concertation (5 pistes de réflexion importantes à considérer)

1. *L'approche actuelle assure-t-elle une représentativité équilibrée des secteurs d'activités de la ZGIE qui renforce la perspective (voire la dynamique) de développement durable durant chacune des rencontres de la table (s) de concertation ?*

La répartition des secteurs d'activités au sein de la table de concertation actuelle est la suivante :

- Secteur municipal : 13.3 %
- Secteur économique : 46.7 %
- Secteur communautaire : 33.3%
- Secteur autochtone : 0
- Vacant : 6.7 %

La représentativité équilibrée n'est pas assurée, le secteur municipal est notamment sous-représenté.

De plus, au sein des secteurs économiques, plusieurs activités ne sont pas représentées, c'est le cas des activités nautiques, récréatives, culturelles, sanitaires ou encore la sécurité publique.

Le secteur communautaire est également peu représenté.

De plus, plusieurs sièges sont vacants. La concertation se limite donc à quelques représentants.

Pistes de solutions

Le COVABAR se fixe comme objectif principal de reconstituer une table de concertation, distincte de son conseil d'administration. Le processus est en cours.

1. D'ici juillet 2024, avoir constitué une nouvelle table de concertation distincte du conseil d'administration

La future table de concertation devra assurer une représentativité des secteurs d'activités et des secteurs géographiques. L'idée est que la quinzaine de futurs membres de la nouvelle table de concertation soient des représentants de sous-comités, sectoriels et géographiques.

2.1. D'ici juillet 2024, avoir formé deux (2) types de sous-comités (sectoriels et géographiques) permettant d'assurer une composition représentative et équilibrée au sein de la nouvelle table de concertation

Les futurs membres seront recrutés parmi les acteurs participant aux comités de travail consultés pour les enjeux liés à l'eau.

La nouvelle table se devra de représenter tous les secteurs d'activités de la zone de gestion.

Il sera également fondamental pour l'OBV d'avoir une bonne représentation des citoyens. La proposition est donc de constituer des unités de voisinage partageant les mêmes enjeux de proximité liés à l'eau.

2.2. D'ici décembre 2025, avoir formé deux (2) unités de voisinages actives et exemplaires

2. *L'approche actuelle assure-t-elle le partage des documents avant et après chacune des rencontres de la table (s) de concertation (Ex : Ordre du jour - Compte rendu) ?*

Actuellement, l'ordre de jour et les documents de travail qui font l'objet des échanges et des décisions sont transmis à la table de concertation en amont des rencontres.

Selon les représentants de l'actuelle table de concertation, le partage d'informations semble correct.

Pistes de solutions

Il est tout de fois proposé pour les rencontres de la prochaine table de concertation d'assurer la rédaction et la transmission d'un compte-rendu des échanges après la rencontre.

Aucun objectif n'a été formulé sur ce point car il n'est pas considéré prioritaire.

3. *L'approche actuelle assure-t-elle un nombre suffisant de rencontres de concertation par année ainsi qu'une durée adéquate pour chacune d'elle ?*

Les représentants de la table de concertation actuelle se montrent satisfaits du nombre de rencontres de concertation.

La durée des rencontres est jugée adéquate pour les membres de la table de concertation.

Pistes de solutions

Il est toutefois proposé de rajouter éventuellement des rencontres informatives sur des thématiques précises.

Ce point sera pris en considération avec la formulation d'un objectif dans l'élément 7 des éléments fondamentaux de la concertation.

3.3. D'ici décembre 2024, avoir organisé cinq (5) rencontres de concertation pour la mise à jour du PDE et l'élaboration du plan d'action

4. *L'approche actuelle de cueillette de l'information auprès des représentants (ex : courriels et appels téléphoniques personnalisés pour assurer la mise à jour des besoins et intérêts respectifs) permet-elle de renforcer le processus sur la table (s) de concertation ?*

Le processus de cueillette des informations et de mise à jour des besoins et intérêts des représentants est à améliorer.

Pistes de solutions

Dans un premier temps, il est proposé de réaliser des rencontres par secteurs d'activités et par secteurs géographiques. Ce point fera l'objet d'un objectif dans les éléments 3 et 6 des éléments fondamentaux de la concertation.

3.2. D'ici décembre 2028, avoir rencontré douze (12) représentants avec les acteurs des secteurs qu'ils représentent pour connaître leur besoins, intérêts et capacités d'action

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

Dans un second temps, il est certain que le processus de suivi personnalisé sera également à améliorer. Ce point n'est pas priorisé en objectif pour le moment mais il est envisagé de mettre en place un suivi individualisé des futurs représentants de la nouvelle table de concertation à travers des courriels et questionnaires supplémentaires.

5. *L'approche actuelle permet-elle d'assurer des liens de communication efficaces entre les différentes tables de concertation (le cas échéant) afin de contribuer à une planification cohérente des ressources en eau et des milieux associés sur l'ensemble de la ZGIE ?*

Une seule table de concertation existe pour le moment. Les membres de la table de concertation actuelle suggèrent éventuellement de renforcer la communication sur les événements réalisés sur le terrain.

Pistes de solutions

Avec la constitution de la future table de concertation et des sous-comités sectoriels et géographiques, il s'agira de développer des liens de communication entre les différents groupes. Ce rôle de communication sera associé à celui de la rétroaction par les représentants des secteurs d'activité. Ce point fait l'objet de deux objectifs dans les éléments fondamentaux.

3.1. D'ici décembre 2024, avoir rencontré douze (12) représentants de la nouvelle table de concertation pour leur expliquer leurs rôles de représentation et de rétroaction auprès de leur secteur d'activités

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

Éléments fondamentaux de concertation lors des rencontres de la table (s) de concertation (7 pistes de réflexion importantes à considérer)

1. *L'approche d'animation actuelle (ex : explication - impartialité - dynamisme) permet-elle d'assurer une participation équitable et respectueuse entre les représentants issus de divers secteurs d'activités ?*

Dans le contexte actuel de la table de concertation existante, l'approche d'animation permet une participation équitable et respectueuse de chacun.

L'objectif obligatoire de suivi après les rencontres permettra d'avoir la perception des représentants sur l'approche d'animation et de l'améliorer en continu si besoin.

5. D'ici décembre 2024, avoir soumis un (1) questionnaire à chaque participant à la suite de chaque rencontre de concertation

De plus, L'OBV se fixe un objectif de formation sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts à la fois pour l'équipe permanente et pour les représentants de la table de concertation.

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

Cette formation permettra à l'équipe permanente d'apporter et de mettre en œuvre une approche d'animation améliorée et la plus efficiente possible.

2. *La démarche actuelle permet-elle de désamorcer (et ce dès le début des rencontres) certaines oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes défendues par des représentants issus de secteurs d'activités différents ?*

Dans le contexte actuel de la table de concertation existante, la démarche actuelle permet de désamorcer les éventuelles oppositions reliées à des opinions ou stratégies divergentes. L'écoute de chacun permet de désamorcer les conflits.

L'OBV se fixe un objectif de formation sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts à la fois pour l'équipe permanente et pour les représentants de la table de concertation.

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

Cette formation devra comporter un volet permettant de prendre en compte et de désamorcer les éventuelles oppositions entre les acteurs.

3. *La démarche actuelle permet-elle de tenir compte des besoins et des intérêts spécifiques de chacun des représentants impliqués sur la table (s) de concertation ?*

Les rôles de représentants des membres de la table de concertation actuelle sont à approfondir et à redéfinir.

Pistes de solution

Pour le recrutement des membres de la future table de concertation, il s'agira d'identifier des représentants de secteurs d'activités présents sur le territoire. À ce titre, les représentants auront la responsabilité de faire remonter les besoins et intérêts de leur secteur.

De plus, il est également proposé de se fixer un objectif d'organisation de rencontres sectorielles régulières entre l'équipe permanente et l'ensemble des secteurs d'activités.

3.2. D'ici décembre 2028, avoir rencontré douze (12) représentants avec les acteurs des secteurs qu'ils représentent pour connaître leur besoins, intérêts et capacités d'action

Ces rencontres auront pour objectifs d'échanger et de mettre à jour les besoins et intérêts de chaque secteur d'activités.

4. *La démarche actuelle permet-elle de prendre en considération les capacités d’agir et les ressources actuellement disponibles des représentants (et autres acteurs de l’eau) dans l’exercice de planification des ressources en eau et des milieux qui lui sont associés ?*

Les rôles de représentants des membres de la table de concertation actuelle sont à approfondir et à redéfinir.

Pistes de solution

Pour le recrutement des membres de la future table de concertation, il s’agira d’identifier des représentants de secteurs d’activités présents sur le territoire. À ce titre, les représentants auront la responsabilité de faire remonter les capacités d’action et les ressources disponibles des représentants et des acteurs qu’ils représentent.

De plus, il est également proposé de se fixer un objectif d’organisation de rencontres sectorielles régulières entre l’équipe permanente et l’ensemble des secteurs d’activités.

3.2. D’ici décembre 2028, avoir rencontré douze (12) représentants avec les acteurs des secteurs qu’ils représentent pour connaître leur besoins, intérêts et capacités d’action

Ces rencontres auront pour objectifs d’échanger et de connaître les capacités d’action de chaque secteur d’activités.

5. *Dans les rencontres de concertation, quel mode de prise de décision est privilégié (exemple recommandé : décisions consensuelles pour favoriser l’intégration de chaque représentant suivi d’un vote à forte majorité afin de renforcer la légitimité de ces décisions) ?*

Dans les rencontres actuelles de la table de concertation, les décisions sont prises sur le mode du consensus suivi d’un vote à majorité.

Ce point est satisfaisant actuellement et sera reconduit pour la prochaine table de concertation.

Aucun objectif n’est associé à ce point car il est satisfaisant.

6. *L’approche actuelle facilite-t-elle les rétroactions (aller-retour) des représentants avec leur organisation respective ainsi que leur secteur \ réseau sur les sujets abordés et les décisions prises lors des rencontres de la table (s) de concertation ?*

Pareillement au point 3, les rôles de représentants des membres de la table de concertation actuelle sont à approfondir et à redéfinir. Les rétroactions actuelles sont quasiment inexistantes.

Pistes de solution

Pour le recrutement des membres de la future table de concertation, il s’agira d’identifier des représentants de secteurs d’activités présents sur le territoire. À ce titre, les représentants auront la responsabilité d’assurer les rétroactions entre la table de concertation et les acteurs des secteurs d’activités qu’ils représentent.

Pour cela, il est proposé de se fixer deux objectifs en lien avec ce point :

3.1. D’ici décembre 2024, avoir rencontré douze (12) représentants de la nouvelle table de concertation pour leur expliquer leurs rôles de représentation et de rétroaction auprès de leur secteur d’activités

Ces rencontres auront pour objectifs d'expliquer à chaque représentant son rôle et sa responsabilité d'un côté, de partager l'information et les décisions prises à la table de concertation aux acteurs des secteurs qu'il représente et d'un autre côté, de faire remonter les besoins et intérêts de ces mêmes acteurs.

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

La formation reçue par les représentants des secteurs d'activité leur permettra également de disposer des éléments pour la mise en œuvre de la rétroaction auprès des acteurs des secteurs qu'ils représentent.

7. *L'approche du processus de concertation (principalement sur la table (s) de concertation) permet-elle de réaliser une planification stratégique cohérente (soit à l'échelle de la ZGIE et ou par grands bassins versants, avec des catégories de problématiques prioritaires ainsi que des objectifs mesurables et réalistes) ?*

Le processus de concertation actuel du COVABAR est en cours de de redéfinition et d'amélioration.

La concertation des acteurs pour la mise à jour du PDE en est la première étape. Les rencontres de concertation qui ont eu lieu ou sont prévues ont pour objectif de réaliser une planification stratégique cohérente en travaillant sur les 6 catégories de problématiques prioritaires et sur l'élaboration d'objectifs mesurables et réalistes.

A ce jour, les ateliers de concertation ont porté sur la priorisation des catégories de problématiques, la formulation d'orientations et des idées d'actions potentielles et une pré-élaboration de libellés d'objectifs avec le choix d'indicateurs. Les prochains ateliers porteront sur le choix des cibles et des échéances et sur la validation des objectifs du futur PDE.

L'OBV sur fixe ainsi un objectif de rencontres de concertation, dans la continuité du processus entamé, à la fois sur la mise à jour du PDE et sur l'élaboration du plan d'action attendu pour fin 2024.

3.3. D'ici décembre 2024, avoir organisé cinq (5) rencontres de concertation pour la mise à jour du PDE et l'élaboration du plan d'action

ELEMENTS BONIFICATION 30 AVRIL 2025

Préparation et structuration reliées au passage à l'action

Aborder dans le PDF, à la suite des cinq moyens techniques déjà abordés, ces trois (3) **sujets** et **inscrire** ce que vous faites actuellement et ce que vous souhaitez améliorer :

Sujet 6 : Approche sélectionnée pour identifier et connaître les différents usagers.

La volonté de reconstituer une table de concertation distincte du conseil d'administration a permis de mettre à jour et de compléter l'identification des acteurs de l'eau du territoire.

Les listes de contacts des acteurs de l'eau sur l'ensemble du territoire ont été mises à jour, complétées et structurées. La connaissance des acteurs a été améliorée et élargie. De nouveaux contacts ont été initiés et d'autres ont été approfondis ou confirmés. Les contacts ont été classés par secteurs d'activités et le suivi des rencontres a été structuré.

Les rencontres sectorielles et individuelles ont permis d'améliorer la connaissance d'acteurs, de renforcer les liens déjà existant, d'approfondir la connaissance des acteurs et relations au sein d'une même organisation et d'identifier de nouveaux acteurs.

Il est ressorti des rencontres et consultations :

- Une volonté que l'ensemble des acteurs reste impliqué et consulté même s'ils ne sont pas représentant à la table de concertation
- Un besoin pour les futurs représentants d'être accompagnés pour jouer leur rôle de représentation et de rétroaction auprès des acteurs qu'ils représentent
- Une nécessité de prendre en compte les enjeux de différents sous-secteurs d'activités et donc de connaître et inclure tous les acteurs concernés

Des pistes de solution pour améliorer la connaissance et l'implication des acteurs ont été identifiées :

- Créer des sous-comités pour les différents sous-secteurs d'activités voire sous-usages pour que tous les acteurs restent impliqués et consultés
- Structurer et renforcer les outils de contact et de suivi et les mécanismes de partage de documents et d'informations
- Accompagner les représentants dans leur rôle auprès des acteurs qu'ils représentent en proposant des outils de suivi et de contact, préparant des documents et en organisant les rencontres entre le représentant et les acteurs qu'il représente
- Créer des outils pour visualiser les cartographies des réseaux d'acteurs pour chaque secteur, sous-secteur et zone géographique

- S'appuyer sur les projets structurants existants comportant une démarche de concertation éprouvée
- Faire des fiches acteurs comportant les réseaux correspondants et les actions qu'ils réalisent ou pourraient réaliser et les collaborations existantes et possibles

Sujet 7 : *Démarche pour évaluer le plan d'action relié au PDE (actions liées aux objectifs du PDE).*

Jusqu'à présent, le suivi des actions se faisait annuellement en demandant aux acteurs quelles actions en lien avec l'eau ils avaient réalisé dans l'année écoulée.

Comme les objectifs du PDE n'étaient précédemment pas chiffrés, il était difficile de visualiser la contribution de l'action à l'atteinte de l'objectif et donc d'évaluer le plan d'action.

Il est également ressorti des rencontres sectorielles et individuelles :

- La difficulté de visualiser le lien entre les actions et les objectifs du PDE
- La nécessité que le plan d'action soit utile et puisse inciter et renforcer le passage à l'action vers l'atteinte des objectifs du PDE
- La nécessité d'un outil visuel et explicite pour suivre le plan d'action relié au PDE
- La nécessité d'une méthode simplifiée et pertinente pour le recueil et le suivi des actions réalisées par les acteurs
- Un recueil des actions peu intuitif et un travail à faire parfois laborieux et chronophage pour les acteurs

Des pistes de solution pour améliorer le suivi du plan d'action lié au PDE ont été identifiées :

- Créer un outil visuel, interactif et explicite permettant de suivre l'avancée des objectifs du PDE en lien avec la contribution des actions recueillies
- Structurer le suivi et le recueil des actions de manière efficiente à la fois pour les acteurs et pour l'OBV
- Présenter l'état d'avancement des objectifs du PDE annuellement à la table de concertation et aux acteurs
- Utiliser et intégrer les suivis des plans d'actions de planifications stratégiques existantes réalisées par les acteurs

Sujet 8 : *Approche pour bonifier le plan d'action relié au PDE (ex : avec de nouvelles actions ; avec de nouveaux acteurs).*

La première version du plan d'action présente déjà de nombreuses actions avec engagement des acteurs. Le plan d'action a permis de recueillir également des perspectives d'action, actions qui répondent à une problématique ou à un besoin mais pour lesquelles les acteurs ne peuvent s'engager pour le moment en raison de freins à lever.

Parmi les principaux freins à lever, la question du financement est revenue pour l'ensemble des secteurs d'activité.

A l'inverse, une collaboration antérieure, des projets novateurs, l'engagement d'autres acteurs ou la réalisation d'une autre action au préalable se sont avérés des leviers pour le passage à l'action.

Le plan d'action est donc un levier pour inspirer de nouveaux acteurs à s'engager à réaliser des actions que d'autres acteurs réalisent déjà.

Ce premier plan d'action compile les actions des principaux acteurs du territoire, les plus proactifs. Des efforts importants de contact et de relance ont permis d'obtenir ces actions et les renseignements liés.

Le plan d'action sera donc bonifié en mobilisant de la même manière l'ensemble des acteurs.

Les rencontres des acteurs ont fait ressortir la crainte d'un énième plan d'action en plus de ceux qui existent déjà. Il est donc nécessaire de s'appuyer sur ce qu'il se fait déjà et éviter les démarches parallèles.

Des pistes de solution pour bonifier le plan d'action relié au PDE ont été identifiées :

- Tenir une veille des financements disponibles ou offerts pour réaliser des actions, la partager aux acteurs et les accompagner dans leur demande de subventions
- Renforcer les efforts pour lever les freins identifiés à la réalisation de perspectives d'action qui ont été recueillies pour que les acteurs puissent s'engager
- Documenter par acteur les actions qu'ils réalisent ou pourraient réaliser et les collaborations existantes et possibles
- Mettre en exergue les collaborations et partenariats possibles à travers le plan d'action pour réaliser des actions en synthétisant les actions communes ou similaires
- Mettre en avant des actions inspirantes et porteuses pour inspirer d'autres acteurs à s'engager dans la même direction
- Mutualiser les méthodologies et utiliser les planifications existantes et les concertations déjà existantes

- Mobiliser d'autres acteurs
- Compiler et suivre les actions mentionnées dans les planifications stratégiques des acteurs pour intégrer de nouvelles actions au plan d'action
- Participer aux comités techniques des plans des acteurs et aux comités environnement / développement durable
- S'appuyer sur les projets structurants existants comportant déjà un plan d'action
- Créer un outil visuel et interactif permettant de visualiser les objectifs qui avanceraient moins et les actions déjà réalisées qui permettent d'atteindre les objectifs
- Concentrer les efforts de mobilisation sur les objectifs qui avanceraient moins en accompagnant les acteurs à réaliser des actions permettant d'atteindre ces objectifs
- Lancer des appels d'intérêt à réaliser certaines actions

Volet 2 : Opérationnalisation de la stratégie de mobilisation

■ Étape 3. Vision, objectifs, indicateurs et actions de la stratégie de mobilisation

Éléments 1^{er} décembre 2023

À partir des résultats de l'autodiagnostic réalisé, ce 2e volet consiste à établir des objectifs de mobilisation et à élaborer un plan d'action. L'Opérationnalisation, c'est le plan de match de mobilisation que se donne les représentants avec la permanence de l'OBV. Les objectifs de mobilisation sélectionnés pourront viser à mieux comprendre les rôles, accroître l'efficacité de la table (s) de concertation, accentuer la responsabilisation et l'engagement des représentants dans ce processus (concertation \ planification).

Établir une vision de mobilisation collective et réaliste

☐ La vision de mobilisation doit exposer en une (1) ou deux (2) phrases les fondamentaux sélectionnés (ex : respect, consensus, lien mobilisation \ PDE, développement durable).

Établir un nombre d'objectifs de mobilisation raisonnables réalistes

☐ Tous les objectifs de mobilisation doivent se retrouver dans le fichier Excel (onglet : Opérationnalisation) ainsi que dans le PDF Stratégie de mobilisation à remettre à la DGIE.

☐ Bien qu'il soit seulement suggéré de se doter seulement entre quatre (4) et six (6) objectifs de mobilisation, il est obligatoire que ceux-ci soient numérotés et d'expliquer quels sont, dans les 5 moyens techniques et 7 éléments fondamentaux abordés, ceux qui n'ont pas été sélectionnés en objectif et de valider succinctement la raison. D'ailleurs, dans les 4 à 6 objectifs sélectionnés, il est possible d'avoir un objectif de formation (médiation\conciliation des intérêts) pour la permanence de l'OBV et les représentants.

Au-delà des 4 à 6 objectifs sélectionnés, chaque OBV doit obligatoirement se donner un objectif de mobilisation supplémentaire qui vise à consulter les représentants à la fin de chaque rencontre de la table (s) de concertation et ce, avec l'aide du questionnaire du MELCC (voir document Excel). D'ailleurs, si des OBV posent déjà des questions similaires, il s'agit d'utiliser celles du MELCC. Les réponses compilées par la permanence de l'OBV viseront à mieux connaître l'appréciation des représentants et les éléments à améliorer.

□ Dans l'onglet opérationnalisation du document EXCEL, il est possible de rajouter une section spécifique pour intégrer les objectifs de sensibilisation du PDE.

Établir un nombre d'indicateurs raisonnables et réalistes pour suivre simplement la progression vers l'atteinte des objectifs de mobilisation ciblés

Établir des actions de mobilisation auxquelles adhèrent les représentants en indiquant qui fait quoi ainsi que les dates de début-fin pour chacune des actions.

Vision collective de la mobilisation

Les membres du conseil d'administration/table de concertation se sont dotés de la vision de mobilisation suivante :

Le COVABAR est reconnu par les acteurs du territoire comme l'organisme de référence de concertation en matière de gestion intégrée des ressources et activités reliées à l'eau. Ses membres sont impliqués et engagés et collaborent de concert de la planification à la mise en œuvre des actions permettant d'assurer la protection de la ressource en eau.

Objectifs de mobilisation

Les objectifs de mobilisation fixés par le COVABAR et détaillés dans le fichier Excel joint sont repris ci-dessous.

Certains objectifs ont permis de répondre à plusieurs éléments techniques et fondamentaux expliqués précédemment.

Les raisons pour lesquelles certains éléments fondamentaux n'ont pas été sélectionnés en objectifs sont également explicitées dans la partie précédente.

Seul l'élément technique 2 (partage de document) n'a pas été sélectionné en objectif car il est actuellement assez satisfaisant et n'est pas jugé prioritaire.

Seul l'élément fondamental 5 (processus de prise de décision) n'a pas été sélectionné comme objectif car le processus actuel (consensus suivi d'un vote) est satisfaisant.

1. D'ici juillet 2024, avoir constitué une nouvelle table de concertation distincte du conseil d'administration

Cet objectif répond à l'élément technique 1.

2.1. D'ici juillet 2024, avoir formé deux (2) types de sous-comités (sectoriels et géographiques) permettant d'assurer une composition représentative et équilibrée au sein de la nouvelle table de concertation

Cet objectif répond à l'élément technique 1.

2.2. D'ici décembre 2025, avoir formé deux (2) unités de voisinages actives et exemplaires

Cet objectif répond à l'élément technique 1.

3.1. D'ici décembre 2024, avoir rencontré douze (12) représentants de la nouvelle table de concertation pour leur expliquer leurs rôles de représentation et de rétroaction auprès de leur secteur d'activités

Cet objectif répond à l'élément technique 5 et à l'élément fondamental 6.

3.2. D'ici décembre 2028, avoir rencontré douze (12) représentants avec les acteurs des secteurs qu'ils représentent pour connaître leur besoins, intérêts et capacités d'action

Cet objectif répond à l'élément technique 4 et à l'élément fondamental 6 et 4.

3.3. D'ici décembre 2024, avoir organisé cinq (5) rencontres de concertation pour la mise à jour du PDE et l'élaboration du plan d'action

Cet objectif répond à l'élément technique 3 et à l'élément fondamental 7.

4. D'ici décembre 2024, avoir reçu deux (2) formations sur la mobilisation des acteurs et la conciliation des intérêts

Cet objectif répond à l'élément technique 5 et à l'élément fondamental 1 et 6.

5. D'ici décembre 2024, avoir soumis un (1) questionnaire à chaque participant à la suite de chaque rencontre de concertation

Cet objectif répond à l'élément fondamental 1.

ELEMENTS BONIFICATION 30 AVRIL 2025

Cette bonification du 2e VOLET - OPÉRATIONNALISATION DE LA STRATÉGIE DE MOBILISATION permet d'améliorer votre vision de mobilisation et de déterminer des objectifs de mobilisation en lien avec le passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du PDE. Il importe de réaliser cette étape à partir de l'autodiagnostic et avec les représentants de la TC (et, au besoin, avec les autres acteurs). L'ensemble de ce 2e volet doit apparaître dans le document PDF et EXCEL - Onglet 2. Opérationnalisation (MEO).

Vision de mobilisation

Bonifier au besoin votre vision de mobilisation en lien avec le passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du PDE.

Objectifs et actions de mobilisation (selon l'autodiagnostic réalisé)

Déterminer entre quatre (4) à six (6) objectifs de mobilisation reliés au passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du PDE.

Identifier trois (3) actions au maximum pour chaque objectif de mobilisation.

Rajouter un objectif de mobilisation obligatoire qui vise à bonifier le questionnaire de fin de rencontre de votre TC avec cette nouvelle question 7, soit :

Question 7 : Est-ce que la démarche de mobilisation appliquée contribue à l'amélioration de la capacité d'agir des acteurs de l'eau de votre secteur d'activité (incluant les communautés autochtones) afin de favoriser leur passage à l'action pour la mise en œuvre du PDE ?

Facultatif : Définir un objectif de mobilisation relié à l'arrimage PDE-SAD ; Définir un objectif pour offrir une formation reliée à une approche de mobilisation spécifique pour les acteurs de chaque secteur (dont une pour les autochtones).

Vision bonifiée de la mobilisation en lien avec le passage à l'action

Les membres du conseil d'administration/table de concertation ont bonifié la vision de mobilisation comme suit :

Le COVABAR est reconnu par les acteurs du territoire comme l'organisme de référence de concertation en matière de gestion intégrée des ressources et activités reliées à l'eau. Par une mobilisation inspirante et dynamique et un accompagnement efficient et pertinent, les acteurs sont fortement impliqués et engagés dans la planification et la réalisation d'actions permettant d'atteindre les objectifs du Plan Directeur de l'Eau, dans une démarche collaborative et partenariale.

Objectifs de mobilisation reliés au passage à l'action pour favoriser la mise en œuvre du PDE

Les nouveaux objectifs de mobilisation reliés au passage à l'action fixés par le COVABAR et détaillés dans le fichier Excel joint sont repris ci-dessous.

D'ici décembre 2025, avoir structuré une table de concertation fonctionnelle et efficiente

- Constituer des sous-comités de secteurs d'activités, d'usages, thématiques ou géographiques
- Poursuivre les dynamiques des concertations structurantes déjà en place
- Élaborer et mettre en place des méthodes et outils d'accompagnement et de suivi

D'ici juillet 2026, avoir structuré 3 outils d'accompagnement des représentants et des acteurs

- Créer des outils pour former les représentants à leur rôle, assurer une veille des financements, faciliter le suivi des contacts et renforcer les mécanismes de partage de documents et d'informations
- Créer une formation pour les représentants
- Cartographier les réseaux d'acteurs

D'ici décembre 2026, avoir organisé 25 rencontres entre chaque représentant à la table de concertation et les acteurs qu'ils représentent visant à bonifier le plan d'action et favoriser le passage à l'action

- Cibler les représentants et leur réseaux d'acteurs

- Faire des fiches acteurs avec leurs actions et leurs réseaux
- Faire le suivi des actions et en discuter lors de ces rencontres

D'ici décembre 2026, avoir élaboré un outil interactif et explicite pour les acteurs permettant de suivre l'avancement des actions et leur contribution à l'atteinte des objectifs du PDE

- Compiler les actions des planifications stratégiques existantes
- Créer l'outil en consultant les acteurs
- Le présenter et l'utiliser avec les acteurs

Objectif de formation en lien avec la mise en œuvre

D'ici décembre 2025, avoir reçu une formation sur la mobilisation des acteurs pour favoriser le passage à l'action

Objectif obligatoire

D'ici décembre 2027, avoir soumis un questionnaire à chaque participant à la suite de chaque rencontre de concertation incluant la question 7

Objectif de mobilisation relié à l'arrimage PDE-SAD

Les principales MRC du territoire ont été sollicitées et rencontrées pour échanger sur l'état d'avancement de la révision de leur SAD et leur proposer un accompagnement. Elles sont en début de la démarche et prévoient d'inclure les OBV dans leur comité de travail.

Une réflexion a également été entamée avec des OBV limitrophes et communs avec certaines municipalités pour arrimer nos différents PDE pour faciliter le travail des MRC.

L'objectif de mobilisation relié à l'arrimage PDE-SAD :

D'ici décembre 2027, avoir rencontré les 8 MRC du territoire pour les accompagner pour arrimer leur SAD révisé au PDE